

URGENT
Réforme des Indemnités journalières

Appel pour une prise de conscience des Parlementaires et du Gouvernement

**« Lorsque l'on précarise les malades atteints de cancer,
c'est tout le modèle social qui est mis en cause... »**

Alors que précarité et exclusion sociale touchent de plus en plus de Français, la mesure que le gouvernement s'apprête à prendre en matière de réduction des indemnités journalière (IJ) va immanquablement aggraver la situation de milliers de malades de longue durée au risque de fragiliser des situations bien souvent à la limite de la précarité. Pourtant, même la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) vient de rejeter majoritairement cette mesure.

Ainsi les récents débats portant sur les indemnités journalières liées aux arrêts de travail ont révélé de la part de certains parlementaires et du gouvernement :

- une méconnaissance totale de la vie des personnes malades atteintes notamment d'affections graves, concernées en particulier par des arrêts maladie de plusieurs semaines ;
- une volonté de promouvoir une privatisation partielle de la protection sociale ;
- une approche assurantielle et non solidaire de la prise en charge des malades.

En effet, en abaissant le plafond de calcul des IJ, le gouvernement, avec le soutien de parlementaires, enfonce un peu plus dans une précarité indigne les malades notamment atteints de cancer et appartenant à la classe dite « moyenne ». Il est important de rappeler :

- que nombreux sont les salariés ne bénéficiant ni de maintien de salaires (lié aux accords et conventions collectives) ni de complémentaire santé ;
- qu'avec l'application de la réforme des indemnités journalières, un malade « au plafond » sans complément de salaire, toucherait au maximum (sur 31 jours) pour vivre ou plutôt « survivre », sans pouvoir généralement bénéficier des aides sociales, 1168€ nets par mois. C'est tout de suite 16% de moins que ce qui est versé actuellement alors que pendant toute la durée de la maladie, « les charges de vie », elles, restent constantes : loyer, énergie, impôts...
- que même en ALD, un malade atteint de cancer doit supporter un reste à charge médical pour les forfaits et franchises non exonérées, auquel s'ajoutent le forfait hospitalier le cas échéant, ainsi que toutes les autres

dépenses liées à la maladie, partiellement ou pas du tout remboursées (perruque, prothèse mammaire, dépassements d'honoraires, etc.).

Aujourd'hui, les 103 Comités départementaux de la Ligue, déjà en première ligne sur le front de la précarisation, connaissent une explosion des dépenses sociales inédites jusqu'alors : paiements des factures EDF, aides alimentaires, remboursements partiels de dettes... Des malades font parfois le choix de ne pas se soigner pour ne pas mettre en péril leur foyer économique (c'est notamment le cas de nombreuses femmes élevant seules leurs enfants) : « comment faire face si je me fais hospitaliser ? » « Si je dois choisir entre nourrir mon fils ou simplement avancer certains frais médicaux ou paramédicaux, le choix est vite fait ».

Cette situation concerne essentiellement des personnes fragiles socialement MAIS, si cette nouvelle modification du calcul des I.J. entre en application, après celle déjà pénalisante de 2010, ce sont les actifs modestes qui seront brusquement frappés par la rigueur de décisions hâtives dépourvues d'humanité et de solidarité.

Lorsque l'on entend un ministre déclarer sur Canal + que « il n'est pas anormal qu'un salarié malade touche peu d'indemnités puisque quand il ne travaille pas, il ne dépense pas », cela dénote une absence totale de connaissance de la vraie vie, de ses charges fixes, voire questionne la place même du malade dans la société.

Devant la gravité de la situation et l'inconsistance des mesures proposées, la Ligue contre le cancer exige sans délai l'abandon pur et simple des dispositions prévues pour réduire les indemnités journalières.

Consciente des difficultés récurrentes de financement de la Sécurité sociale, sans esprit partisan, la Ligue se propose de participer avec d'autres acteurs associatifs ou sociaux au débat nécessaire, inéluctable, participatif, préalable obligatoire et incontournable à toute vraie réforme de la protection sociale, voire du modèle social français.

Que les décideurs politiques cessent d'agir dans la précipitation sans consulter ceux qui sont au contact des réalités sociales, civiles, civiques.

À propos de la Ligue contre le cancer

Premier financeur privé de la recherche contre le cancer, la Ligue contre le cancer est une organisation non-gouvernementale indépendante reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants. Forte de plus de 727 000 adhérents et 12 000 bénévoles réguliers, la Ligue est un mouvement populaire organisé en une fédération de 103 Comités départementaux. Ensemble, ils luttent dans trois directions complémentaires : chercher pour guérir, prévenir pour protéger, accompagner pour aider. Aujourd'hui, la Ligue, en tant qu'acteur majeur de la démocratie sanitaire et sociale, fait de la lutte contre le cancer un enjeu sociétal rassemblant le plus grand nombre possible d'acteurs sanitaires mais aussi économiques, sociaux ou politiques sur tous les territoires. En brisant les tabous et les peurs, la Ligue contribue au changement de l'image du cancer et de ceux qui en sont atteints. Pour en savoir plus : www.ligue-cancer.net / facebook.com/laliguecontrelecancer / twitter.com/laliguecancer

Contact Presse :

Elodie Audonnet, chargée de communication
01 53 55 25 31
audonnete@ligue-cancer.net